



Acte d'engagement (A.E.)

Objet du Marché :

**REALISATION DES DIAGNOSTICS ET DES PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES
BATIMENTS COMMUNAUX AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET
FORMALISATION DES AD'AP**

MAITRE D'OUVRAGE ET MEMBRE COORDONATEUR DU

GROUPEMENT DE COMMMANDE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

5 rue du Frère Genestier

63230 PONTGIBAUD

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Entreprise : _____

PREAMBULE

Le présent marché a pour objet la réalisation de diagnostics accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP), ainsi que la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour chaque membre du groupement.

IDENTIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

5, rue du Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD
Tél. 04 73 88 75 58 / Fax. 04 73 88 91 30
contact@ccpsv.fr

En tant que coordonnatrice du groupement de commande,
Représentée par son Président, Monsieur Lionel MULLER.

Et,

COMMUNE DE LA GOUTELLE, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric SABY,

COMMUNE DE BROMONT-LAMOTHE, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude GRANGE,

COMMUNE DE CHAPDES-BEAUFORT, représentée par son Maire, Monsieur Lionel MULLER.

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

.....
.....

- Agissant pour mon propre compte (1)
 Agissant pour le compte de la société (2)

.....
.....

- Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire (3)
 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signés la lettre de candidature du /.../.....

- Après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés,
- Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 43 à 47 du Code des marchés publics,

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE le groupement dont je suis mandataire** (4) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies, et selon mon offre remise avant la date limite inscrite dans le règlement de consultation ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : PRIX

	PRIX UNITAIRE / ERP/IOP		PRIX GLOBAL	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
C.C PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS				
COMMUNE DE LA GOUTELLE				
COMMUNE DE BROMONT-LAMOTHE				
COMMUNE DE CHAPDES-BEAUFORT				
OPTION PRESTATION/ COMMERCANT				

Soit un montant total de :

- Montant hors taxe :Euros
- TVA (taux de%) :Euros
- Montant TTC :Euros
- Soit en lettres :

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION ET MISE EN OEUVRE DU MARCHE

L'ensemble des documents devra être formalisé et remis aux membres du groupement de commande au plus tard le 30 novembre 2016.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Les personnes publiques contractantes se libéreront des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de :

Banque :

N° de compte..... Clé RIB.....

Code banque..... Code guichet.....

Les personnes publiques se libéreront des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, avenants ou actes spéciaux.

Les situations **cumulatives** établies en 3 exemplaires par l'entrepreneur seront remises pour vérification au Maître d'ouvrage. Les sommes dues seront payées dans un délai de 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

J'AFFIRME sous peine de résiliation du Marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber (que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas) sous le coup de l'interdiction découlant de l'Article 50 modifié de la loi 52.401 du 14 Avril 1952 (Articles 44 - 49 du Code des marchés Publics).

ARTICLE 5 – DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A.....

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée, pour valoir acte d'engagement par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, dûment mandaté à cet effet par délibération du conseil communautaire.

Fait à Pontgibaud, le

Le pouvoir adjudicateur,
(*Cachet et signature*)